

Décision

Générale

colonial

Décision n° 92 Décisions concernant les Ministères.

n° 92

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 janvier 1966

Numéro JO

n° 3 du 01/03/1966

Date du numéro

1 mars 1966

TEXTE INTÉGRAL

M. Oudoum Houmad Gadito, agent technique principal, 3e échelon (indice 520), du Cadre territorial des Travaux publics, déclaré admis à l'examen professionnel d'accès à l'emploi de surveillant de travaux, est nommé, pour compter du 1er janvier 1966, surveillant de travaux stagiaire (indice 450) du Corps territorial des Travaux publics et du Port. En application des dispositions de l'arrêté n° 64/124/SPCG du 14 octobre 1964, M. Oudoum Houmad Gadito, surveillant stagiaire, conservera, à titre personnel, durant la période de stage, le traitement afférent à l'indice 520.